

République du Bénin

Cour constitutionnelle

GREFFE



N° 090 / CC/GEC

**CHAMBRE DES AUDIENCES PLENIERES
RÔLE DE L'AUDIENCE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024**

HEURE : 10 HEURES

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle sise à
Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N°	N° DU RECOURS	REQUERANT	REQUIS	OBJET	OBSERVATION
1.	0930/154/REC-23 du 10/05/2023 1025/166/REC-23 du 25/05/2023 <i>(fonction)</i>	Sylvain Messènou BOYA	Chambre administrative de la Cour Suprême	Recours contre les arrêts 57 et 58/CA du 09 juin 2022 de la chambre administrative de la Cour Suprême pour violation de la Constitution.	
2.	0462/088/REC-23 du 02/03/2023	Thomas Coffi ATINDEHOU	Succession Pierre DOHOU Rep/ Madeleine DOHOU	Demande d'intervention de la Cour dans une affaire foncière	
3.	1711/250/REC-23 du 08/09/2023	Ange FIODESSI	Ministère du Travail et de Fonction Publique	Demande de réintégration dans la fonction publique	
4.	2202/316/REC-23 du 04/12/2023	Innocent Codjo TOGBE	Directeur général de la police République	Recours pour radiation inconstitutionnelle de la Police Républicaine	
5.	0305/053/REC-24 du 13/02/2024	Cyprien AGOSSOUNON	Commissaire en charge du commissariat de Godomey	Demande d'intervention de la Cour dans une procédure judiciaire.	
6.	0632/116/REC-24 du 19/03/2024 <i>(Continuation)</i>	David AMOUSSOU	Procureur de la République près le tribunal de première instance de première classe de Cotonou, Juge du pôle des Mineurs du tribunal de première instance de première classe de Cotonou	Recours pour non-exécution de la décision DCC 22-187 du 19 mai 2022 de la Cour constitutionnelle.	
7.	2221/320/REC-23 du 07/12/2023	Gildas AMOULE Ismaël MALOMON Didier GUINDEHOU Jacques DOSSOU	Juge du 1 ^{er} cabinet d'instruction du tribunal de première instance de deuxième classe d'Abomey- Calavi	Recours pour violation du droit d'être jugé dans un délai raisonnable	
8.	0589/111/REC-24 du 14/03/2024	Mathias ASSOULE	Juge d'instruction du 2 ^{ème} cabinet du tribunal de première instance de première classe de Porto-Novo	Recours pour détention arbitraire et violation de droits humains	



9.	1694/246/REC-23 du 05/09/2023 (Continuation)	Essozimna YODO Roméo VODOUNON	DGPR	Recours pour violation des articles 25 de la Constitution et 12.1 de la CADHP	
10.	2376/004/REC-24 du 29/12/2023 (Continuation)	Noël N. DJOSSOU et autres	Ministère de l'intérieur et de la Sécurité Publique, Préfet de l'Atlantique, Commissaire en charge du commissariat de Sèdjè-Dénou ,	Dénonciation de non-respect de la décision DCC 23-265 de la Cour constitutionnelle	
11.	2378/006/REC-24 du 29/12/2023 (Continuation)	ONG Vie et Famille Représentée par Sessédé Nougnon KOTO	Secrétariat général du Gouvernement Ministère de la Justice et de la Législation	Recours pour inconstitutionnalité de l'ordonnance n°27/PR/MJL du 21 août 1967 interdisant l'apposition sur le corps humain de marques extérieures d'appartenance à une race, ethnie, tribu ou collectivité quelconque	
12.	1498/259/REC-24 du 22/07/2024 (Continuation)	Philippe GOUKPANIAN	Assemblée nationale Gouvernement CENA	Pétition pour la relecture du code électoral.	
13.	2023/368/REC-24 du 14/10/2024	Succession de feu Suplice Marie Alain d'ALMEIDA (Me Rufin BAHINI)	Société « QUI SUIS-JE IMMOBILIER » Sarl et autres (Me Saturnin AGBANI Me Armel Timothée YABIT)	Exception d'inconstitutionnalité	

Le présent rôle annule et remplace celui portant le numéro 088/CC/GEC du 10 octobre 2024.

Cotonou, le 15 OCT 2024

Le Greffier en chef,



Sylvestre FARRA